



Quels droits un contrôleur de la caf a-t-il?

Par **marie**, le **16/05/2009** à **23:19**

Bonjour,

Ma question concerne mes droits en tant qu'allocataire de la caf à une vie privée. En effet je vais prochainement recevoir la visite d'un contrôleur de la caf, et j'ai peur d'avoir à justifier ma relation avec mon compagnon pour ne pas dire petit copain. Je sais que le but de cette visite est de vérifier si j'ai un concubin or ce n'est pas le cas. Mon compagnon dort chez moi régulièrement mais nous ne partageons pas les factures ni le loyer etc. Dois-je parler de l'existence d'un homme dans ma vie ou puis-je éluder quelle que question que ce soit à ce sujet sachant que j'aurai en face de moi quelqu'un qui a le pouvoir de supprimer mon aide au logement, et qu'il peut faire dire à ma voisine que je fréquente quelqu'un. Le concubinage qu'est ce que c'est légalement et vis à vis de la caf?

Merci de vos réponses